



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 octobre 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 5 octobre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 6 incluse), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question 3), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 6 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Françoise PRESSE.

Absents :

M. Eric ALAUZET, M. Nicolas BODIN, M. Cyril DEVESA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, M. Anthony POULIN (à compter de la question 7), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question 2 incluse), M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question 7), M. Ludovic FAGAUT.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Catherine THIEBAUT, M. Nicolas BODIN à Mme Carine MICHEL, M. Cyril DEVESA à Mme Anne VIGNOT, M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, M. Michel LOYAT à M. Abdel GHEZALI, M. Anthony POULIN à Mme Françoise PRESSE (à compter de la question 7), Mme Rosa REBRAB à M. Thierry MORTON, Mme Karima ROCHDI à Mme Danièle POISSENOT (jusqu'à la question 2 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Danièle DARD, Mme Ilva SUGNY à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question 7), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN.

OBJET : 50 - Cession d'un immeuble communal sis 33, rue Fabre au profit de la Société AB-INVEST - Déclassement du domaine public

**Cession d'un immeuble communal sis 33, rue Fabre
au profit de la société AB-INVEST
Déclassement du domaine public**

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

La commune a décidé de mettre en vente une propriété bâtie communale communément appelée « ancienne école de Bregille », sise 33 rue Fabre et classée en zone UD du PLU.

La cession porte sur :

- un bâtiment principal de trois niveaux sur sous-sol relié par un vestibule à une annexe en rez-de-chaussée et un troisième corps de bâtiment à usage de sanitaires, le tout d'une surface utile d'environ 300 m²,
- un terrain d'assiette d'environ 1 400 m² issu des parcelles CS n° 303 et 133.

La Ville de Besançon profitera de cette cession pour restructurer le parking public riverain et créer notamment une aire de retournement destinée aux véhicules de ramassage des ordures ménagères.

Conformément à l'article L. 1311.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a saisi France Domaine par courriel du 20 mai 2016 en vue d'obtenir l'estimation de la valeur vénale du bien à céder. Cette estimation a été fixée à 190 000 € le 15 juin 2016 puis confirmée par courrier en date du 28 août 2017.

La commune a engagé une consultation dans le cadre d'un appel à projet organisé du 20 janvier 2017 au 14 avril 2017 sur la base d'une mise à prix de 190 000 €.

A l'issue de cette procédure, trois dossiers de candidatures ont été déposés, le montant des offres de prix variant de l'euro symbolique à 250 000 €.

Après analyse des offres, le jury constitué à cet effet a décidé de retenir comme futur acquéreur dudit bien la société AB-INVEST en raison de :

- l'offre financière au prix de 250 000 €,
- la construction d'un immeuble d'habitation de 9 logements dont 40 % seront accessibles aux familles modestes (loi Pinel),
- la création de places de stationnement aériennes et en ouvrage en nombre supérieur aux besoins réglementaires de l'opération.

Les termes de la transaction sont donc les suivants :

- cession au profit de la société AB-INVEST ou de toute personne physique ou morale s'y substituant agréée par la Ville de Besançon, d'une propriété bâtie à prendre dans les parcelles cadastrées section CS n° 303 et 133 au prix de 250 000 € net vendeur,
- frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

Un procès-verbal de délimitation parcellaire en cours d'élaboration précisera la surface exacte à céder.

Cette propriété bâtie est enregistrée à l'inventaire comptable sous le n° BAT-B41102.

La recette de 250 000 € sera encaissée sur la ligne 77.824.775.00501.30100.

Cet immeuble était à l'origine une école primaire jusqu'en 1993.

Compte tenu des avis favorables de l'Inspecteur d'Académie et de M. le Préfet du Doubs recueillis le 4 mai 2017, il convient de décider de son déclassement du domaine public.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- prendre acte de la désaffectation du bâtiment,
- décider le déclassement de l'immeuble du domaine public,
- se prononcer favorablement sur cette cession au profit de la Société AB-INVEST, ou de toute personne physique ou morale s'y substituant, agréée par la commune aux conditions ci-dessus énoncées,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout acte à intervenir dans la gestion de cette transaction.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55
Contre : 0
Abstention : 0